

PLUi, plan local d'urbanisme Intercommunal : arrêt de projet, première étape de validation

Initié en 2018, le PLUi définit les principes d'évolution du territoire à l'horizon 2035 et à l'échelle des 25 communes membres. En conseil communautaire le 29 février, les élus ont validé l'arrêt de projet, première étape de validation du PLUi qui sera bientôt soumis à l'avis de la population.



“ Le document détaille ainsi les classements des différents terrains (agricole, habitat, économie, commerce, naturel, etc.) commune par commune et les règles de construction applicables à chaque zone (hauteur, volume, règles architecturales, aspect paysager, stationnement, etc).

Site internet dédié au PLUi : urbanisme.bretagneromantique.fr

Au total ce sont 117 hectares qu'il sera possible d'urbaniser sur les 25 communes d'ici 2035. 60 % de cette surface est dédiée au développement résidentiel. Pour le reste, on compte un petit peu plus de 30 ha d'activités économiques, près de 10 ha pour accompagner des projets de développements isolés notamment touristiques et près de 5 ha pour accueillir les futurs équipements d'intérêt publics et collectifs.



Prochaines étapes :

Dès à présent et jusqu'en juin 2024, le projet est soumis à l'avis des 25 communes membres et des partenaires publics associés tels que l'Etat, la Chambre d'agriculture etc. D'ici le 29 mai 2024, chaque commune peut émettre un avis favorable, favorable avec demande de modifications ou bien défavorable avec avis motivé.

Passé cette phase, le PLUi sera soumis à enquête publique. Chaque habitant pourra prendre connaissance du projet et apporter ses observations et remarques par différents moyens (commissaire enquêteur, remarque dans registre disponible en mairie etc). Les modalités précises de l'enquête publique seront communiquées prochainement.

“ Au terme de l'enquête publique, il est envisagé une approbation définitive du PLUi en fin d'année 2024.



Conseiller numérique itinérant

Dans le cadre de son Projet Social de Territoire, la Communauté de communes propose un service gratuit de conseiller numérique qui va à la rencontre des habitants pour les accompagner dans l'usage des outils numériques.

L'objectif est bien de rendre les participants autonomes dans l'utilisation des outils numériques, qui peuvent, avec un peu d'aide parfois, être à la portée de tous !

Afin de répondre au plus près aux besoins des habitants de la Bretagne Romantique, la conseillère numérique itinérante se déplace dans les communes du territoire. Un programme semestriel est établi afin de permettre aux usagers qui le souhaitent de participer à un atelier sur leur commune ou une commune voisine.

Sur inscription au 07 48 83 74 79 ou par mail à v.beliot@bretagneromantique.fr



Valérie Béliot vous accueille le mercredi matin des semaines paires de 10h à 12h à la mairie

Le Solidaribus du Secours populaire à Bonnemain



Le Solidaribus du Secours populaire

Un jeudi par mois, ils vous accueillent à Bonnemain, dans la salle de la Poterie (12 rue Frémisson) de 10h30 à 12h

Les prochaines permanences auront lieu les jeudis 16 mai, 6 juin, 4 juillet et 1er août.



Inauguré en 2021, le Solidaribus a pour objectif d'aller à la rencontre des personnes en difficulté dans les communes rurales éloignées des lieux d'accueil habituels du Secours populaire pour leur proposer une solidarité de proximité :

- Un point d'accueil et d'écoute
- Une aide alimentaire et en produits d'hygiène
- Une aide aux démarches simples
- Une aide matérielle ou vestimentaire sur demande
- Une aide à l'accès aux vacances et aux loisirs
- Des livres en libre-service

Les aides du Secours populaire sont accessibles à toute personne en situation de précarité, avec ou sans orientation d'un travailleur social.

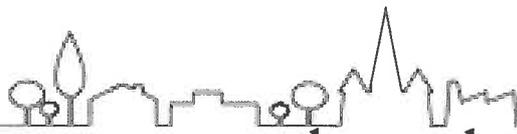
Pour toute demande de renseignements ou pour prendre rendez-vous pour le prochain passage du Solidaribus, vous pouvez joindre le Secours populaire par mail à solidaribus@spf35.org ou par téléphone au 02 90 02 78 83.



La permanence d'accueil et de solidarité mobile du Secours populaire

Fédération d'Ille-et-Vilaine

Le Secours populaire recherche également de nouveaux bénévoles pour contribuer à faire vivre la solidarité sur le secteur lors des passages mensuels du Solidaribus !



CIVISME : gestion des déchets !

UNE COLONNE À JOURNAUX ET UNE COLONNE À PAPIERS SONT INSTALLÉES RUE DES CHÊNES.



Les habitants sont invités à y déposer enveloppes, courriers, lettres, annuaires, catalogues, magazines, livres, cahiers, bloc-notes publicités, prospectus...

Le saviez-vous ?

Chaque tonne collectée apporte une aide financière aux associations des parents d'élèves des écoles de la commune.

Pensez-y !

C'est un bon moyen de les aider dans l'organisation de leurs projets respectifs !



- Les poubelles ne doivent pas rester sur la voie publique !
- Vous devez ramasser les crottes de votre chien au fur et à mesure !
- Il est formellement interdit de déposer autre chose que du papier et des journaux dans les colonnes pour des raisons sanitaires et de sécurité.

CHACUNE DE CES INFRACTIONS EST PASSIBLE DE 135 € D'AMENDE !

ARGENT DE POCHE : Un dispositif malin !

Tu as 15, 16 ou 17 ans ?

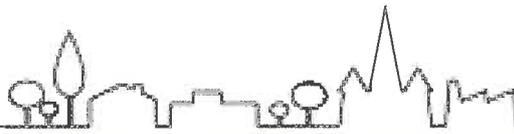
Le dispositif Argent de poche est reconduit du 1er au 12 juillet 2024 !

Le dispositif donne la possibilité aux adolescents âgés de 15 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie. Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15€ par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces verts, services techniques, écoles etc. pour accomplir des missions diverses. Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé communal qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.



Si tu souhaites plus d'informations ou te pré-inscrire, renseigne toi à ta mairie !



ÉPICERIE : Nouvelle propriétaire

Après une vingtaine d'années d'exploitation, Jean-Paul et Régine MURIE ont remercié chaudement leurs clients avec un pot de l'amitié et ont passé la main à une nouvelle acquéreuse.

Commerçante ambulante, Ingrid GABORIT, a repris le magasin PROXI (enseigne du groupe Carrefour) situé place de l'Église.

Dotée de beaucoup de dynamisme, la nouvelle gérante a entrepris des rénovations pour un rafraîchissement complet du magasin.

Désireuse de répondre aux attentes de ses clients, Ingrid propose un dépôt de pains/viennoiseries, des pâtisseries et une sandwicherie pour le midi.

Elle tient également à l'installation d'une rôtisserie pour développer le rayon traiteur.

Ingrid souhaite favoriser les circuits courts en travaillant avec des producteurs de Bonnemain et régionaux.

Le service de gaz est maintenu comme le service de presse et le magasin deviendra sous peu un point mondial Relay.



Ingrid vous accueille tous les jours au 32 place de l'Église aux horaires suivants :

Tous les jours de 8h30 à 13h et de 15h45 à 19h30

Fermée le lundi matin, l'après-midi des jeudis et dimanches.

Téléphone : 02.99.73.43.01



CAFÉ CITOYEN

Autour de la transition écologique

Les habitants et les associations ont été invités à venir échanger leurs idées en faveur du climat et de l'environnement lors d'un café citoyen : le lundi 15 avril au Bar'OUF à Bonnemain



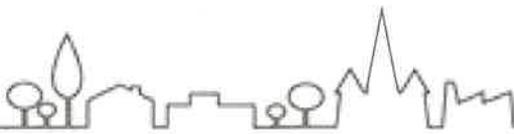
Mener des actions concrètes et locales !

Cette démarche de « cafés citoyens » organisée par la Communauté de commune Bretagne Romantique et l'association des Idées Plein La Terre s'inscrit dans la continuité du Labo citoyen qui depuis son lancement en 2019 a soutenu une trentaine de projets concourants à la transition écologique locale (environnement, habitat, mobilité...).

La transformation de nos habitudes et les changements en matière environnementale sont à inventer et toutes et tous pouvons participer d'une manière ou d'une autre.

La quinzaine de participants ont partagé un café et échangé autour de leurs idées qui permettront peut-être d'identifier les talents, les idées nouvelles ou les projets émergents sur le territoire et d'enrichir la nouvelle campagne d'appel à projet du Labo Citoyen qui aura lieu au mois de septembre.





Comptes-rendus des conseils municipaux

EXTRAIT DU COMPTE — RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

PRÉSENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, ESNAULT Alain, CITRÉ Laurent, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : BOUVIER Stéphanie, GROSDIDIER Steven, GARZETTA Jean-Pierre

Absents : MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy et LEROUX Béatrice.

Secrétaire de séance : RONCIERE Lydie

À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal observe, sur proposition de Monsieur le Maire, une minute de silence en mémoire de Monsieur Dominique BERNARD, professeur, assassiné à Arras (62) le 13 octobre 2023.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 18/2023 du 11 octobre 2023 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Antoine BU-REAU, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 4 rue des Peupliers, appartenant à Madame Annie LEGRAVERAND.

- Décision n° 19/2023 du 11 octobre 2023 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Nadège GUILMONT d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 3 rue de la Rous-selaie, appartenant aux Consorts TRAUTWETTER.

REMPLACEMENT D'ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les démissions des conseillères municipales suivantes : Madame Brigitte ADAMS, Madame Sylvie BARATTE et Madame Marie-Hélène DURÉ, Au vu des démissions citées ci-dessus, membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs.

Le Conseil Municipal proclame à l'unanimité les conseillers municipaux suivants membres du Conseil d'Administration du CCAS : Mesdames Sonia ROBERT, Stéphanie BOUVIER, Lydie RONCIERE et Messieurs René CORMIER et Alain ESNAULT.

TARIFS PUBLICS 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs publics 2024. Ces tarifs sont à retrouver dans le bulletin municipal n°10, page 34.

INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION AU COMPLEXE SPORTIF DE LA POTERIE

Monsieur Bruno JACQUEMIN, 1^{er} adjoint, rappelle que plusieurs dégradations et vols sont commis autour du complexe sportif. Il est proposé la mise de place de quatre caméras au niveau de la salle des sports. Il s'agit d'un moyen de prévention des atteintes à l'ordre public et de lutte contre les auteurs d'infraction. Le coût estimatif des travaux s'élève à 5 901,21 € HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION POUR CHOIX D'UN CABINET POUR ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'AFFERMAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes propositions financières reçues concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation de service public de l'assainissement collectif. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 5 525 € TTC présenté par le Cabinet NTE 1 rue du Vivier Louis – 35760 SAINT GREGOIRE.

PERSONNEL COMMUNAL : ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance des risques statutaires attribués au cabinet RELYENS et la compagnie CNP, ainsi que les actes s'y afférant, selon les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024
- Contrats CNRACL : taux de 5,95%. Franchise de 15 jours par arrêt sur le risque de maladie ordinaire
- Contrats IRCANTEC : taux de 1,20%. Franchise de 15 jours par arrêt sur le risque de maladie ordinaire

CONVENTION RELATIVE AU PROTOCOLE DE MISE EN OEUVRE DE LA PROCÉDURE DE RAPPEL A L'ORDRE SUR LE RESORT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT MALO

Monsieur Bruno JACQUEMIN, 1^{er} adjoint, précise que le rappel à l'ordre a été introduit par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Cela permet au maire ou à son représentant désigné de procéder à une injonction verbale à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune. Le rappel à l'ordre ne pourra pas être mobilisé en cas de plainte en cours ou si les faits sont de nature délictuelle et une consultation préalable du Procureur de la République sera effectuée avant toute convocation.

L'intention est avant tout éducative et vise à responsabiliser les personnes vis-à-vis de leurs actes d'incivilités ou de non-respect du cadre réglementaire municipal afin de limiter le nombre de faits restés sans suite, ni sanction. Le rappel à l'ordre sera mobilisé notamment en cas d'incivilités ou de dégradations légères, de nuisances sonores, d'incidents aux abords d'établissements scolaires, ou encore de conduites à risque inquiétantes.

Une convention définit les modalités d'application. La mise en œuvre de cette procédure vient en complément de l'installation de caméras au complexe sportif de la Poterie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

SDE35 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2022 du SDE35.

EXTRAIT DU COMPTE — RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

PRÉSENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, ESNAULT Alain, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, GARZETTA Jean-Pierre.

Absent excusé : GROSDIDIER Steven

Absents : MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy et LEROUX Béatrice.

Secrétaire de séance : RIOU-LEBRET Pierre-Yves



APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note de la décision n° 20/2023 du 24 octobre 2023 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Charles LACOURT d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 21 rue de Joudette, appartenant à Monsieur Alexandre GERVAIS.

TARIFS ALSH 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2024.

FINANCES : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget 2024, certaines dépenses d'investissement, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits suivants :

- Chapitre 204 : 17 600 €
- Chapitre 21 : 56 375 €
- Chapitre 23 : 355 000 €

CLUB DU BON'ACCUEIL : SUBVENTION CONCERT DU SIM DU 18 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 600 €, au Club du Bon'Accueil relative à l'organisation du concert à la salle des fêtes le samedi 18 novembre 2023, avec le Quatuor Astérion, accompagné des élèves de la classe de guitare classique du SIM (Syndicat Intercommunautaire de Musique).

DROIT DE PRÉFÉRENCE SUR LA VENTE D'UNE PARCELLE CADASTRÉE EN NATURE DE BOIS ET FORÊTS A TERRE ROUGE

Le Conseil municipal renonce à l'unanimité au droit de préférence sur la parcelle B 1109.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TEMPS TRAVAIL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de modification du temps de travail d'un agent périscolaire de 26h04 à 25h52 minutes hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2024.

BUDGET LOTISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative du budget lotissement afin de permettre la constatation du stock final.

EXTRAIT DU COMPTE — RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, ESNAULT Alain, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : BOUVIER Stéphanie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël,
Absents : LEROUX Béatrice, GARZETTA Jean-Pierre, MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy.

Pouvoir : DAUMER Mickaël à JACQUEMIN Bruno

Secrétaire de séance : ESNAULT Alain

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 01/2024 du 5 janvier 2024 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Bertrand PRIOL, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 11 allée de la Duchesse Anne, appartenant à Monsieur Pierre-Etienne PETOIN et Madame Claire-Marie BELLIOU.

- Renouvellement de quatre licences WIFI4EU pour 3 ans auprès de la société Sensing Vision pour un coût de 2 898 € HT.

- Déplacement d'un coffret R016 et dépose d'un candélabre 28 bis place de l'Eglise dans le cadre des travaux de construction d'un commerce et d'un logement pour un coût de 2 460.92 €

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE HENRI MATISSE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a engagé un programme de restructuration et de rénovation de l'école Henri Matisse. Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat et de la région Bretagne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation du projet présenté estimé à 1 755 947.34 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes suivants :

- Etat au titre de la DETR
- Etat au titre de la DSIL
- Etat au titre du Fond Vert
- Région Bretagne au titre de la politique « Bien vivre partout en Bretagne »

CCAS : SUBVENTION 2024

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention d'équilibre de 5 000 € au CCAS pour l'année 2024.

ÉCOLE SAINT JOSEPH SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024

En application du contrat d'association liant l'École Privée Saint-Joseph et l'État, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'OGEC une subvention de fonctionnement de **42 717.63 €** pour l'année 2024.

INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE 2024

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité de **320 €** à Monsieur le curé de Combourg pour l'année 2024.

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER

EXTRAIT DU COMPTE — RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2024

René, ESNAULT Alain, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent,

Absents : MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy et LEROUX Béatrice.

Secrétaire de séance : GROSDIDIER Steven

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMPTES DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno JACQUEMIN, 1^{er} adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 969 039.71 €

Recettes : 1 667 541.64 €

Soit un excédent de fonctionnement : **698 501.93 €**

Investissement

Dépenses : 428 324.89 €

Recettes : 1 339 742.98 €

Soit un excédent d'investissement : **911 418.09 €**

Résultat global : 1 609 920.02 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence Monsieur Bruno JACQUEMIN, 1^{er} adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'assainissement collectif qui fait ressortir les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses : 21 257.99 €

Recettes : 246 911.98 €

Soit un excédent d'exploitation de : **225 653.99 €**

Investissement

Dépenses : 142 853.40 €

Recettes : 179 661.65 €

Soit un excédent d'investissement de : **36 808.25 €**

Résultat global : 262 462.24 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : LOTISSEMENT DE LA MARRE BOUTIER

Tous les lots sont désormais vendus. Il restera à terminer les travaux de 2^{ème} phase (voirie, éclairage public et espaces verts) lorsque toutes les constructions seront achevées.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence Monsieur Bruno JACQUEMIN, 1^{er} adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif du lotissement qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 159 070.92 €

Recettes : 352 659.59 €

Soit un excédent de fonctionnement de : **193 588.67 €**

Investissement

Dépenses : 263 022.24 €

Recettes : 154 250.72 €

Soit un déficit d'investissement de : **108 771.52 €**

Résultat global : 84 817.15 €

SUBVENTION ANIMATEUR SPORTIF 2024

Monsieur le Maire propose de verser au FCHBR une subvention concernant l'animateur sportif d'un montant de **12 062 €**. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

ACCUEIL DE LOISIRS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UFCV

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention de partenariat avec l'UFCV pour l'année 2024. La participation de la commune pour la gestion de l'accueil de loisirs s'élève à **38 534 €**.

Le Conseil approuve également la convention de mise à disposition du personnel communal auprès de l'accueil de loisirs pour les mercredis.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRINCIPE DU RECOURS À UNE CONCESSION DE SERVICE DE TYPE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après avoir entendu le rapport de présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe d'exploitation du service public d'assainissement collectif dans le cadre d'une Délégation de Service Public et le lancement de la procédure de Délégation de Service Public.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : ÉLECTION

Titulaires : Marcel PIOT, Bruno JACQUEMIN, Alain ESNAULT et Laurent CITRÉ

Suppléants : Sonia ROBERT, René CORMIER et Steven GROSDIDIER

PERSONNEL COMMUNAL : PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

Après avis du comité social territorial en date du 15 février 2024, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat au personnel communal.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 1 voix contre (Jean-Pierre GARZETTA) et 3 abstentions (René CORMIER, Steven GROSDIDIER et Mickaël DAUMER) approuve la désignation de Messieurs Michel POIGNARD et Morgan REYNAUD en qualité de référents déontologues communs de l'élu local pour la période 2024-2027 et les modalités de rémunération.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT AUX COMMUNES DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AMI SEQUOIA

Le Conseil Municipal approuve la convention de reversement relative au reversement aux communes de subventions pour les études, et la maîtrise d'œuvre pour l'économie énergétique dans les bâtiments publics dans le cadre de l'appel à projets « AMI SEQUOIA ».

EXTRAIT DU COMPTE — RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

PRÉSENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, ESNAULT Alain, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absente excusée : CARRIC Julie

Absents : LEROUX Béatrice, MONTIER-COSSON Patrice et PRIÉ Cathy
Pouvoir : CARRIC Julie à PIOT Marcel

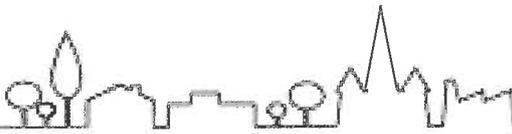
Secrétaire de séance : JACQUEMIN Bruno

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2024

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2024

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux communaux



- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.06 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41.93 %
- taxe d'habitation (TH) : 13.24 %

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

Section de fonctionnement : **1 930 000 €**
Section d'investissement : **2 662 000 €**

BUDGET PRIMITIF 2024 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à **290 000 €** pour la section d'exploitation et à **269 100 €** pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2024 LOTISSEMENT DE LA MARRE BOUTIER

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du lotissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à **213 777 €** pour la section de fonctionnement et à **108 771.52 €** pour la section d'investissement.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REVERSEMENT PARTIEL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer une partie du résultat de l'excédent d'exploitation du budget annexe de l'assainissement collectif vers le budget communal pour un montant de 66 691.53 €. Cette somme correspond à des études payées par la commune pour la mise en place de l'assainissement collectif pour un coût de 12 904.05 € en 1998 et à des subventions d'équilibre versées à ce budget annexe entre 2000 et 2004 pour un montant de 53 787.48 €.

ÉCOLE HENRI MATISSE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LOCATION DE MODULAIRES PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX

Le Conseil Municipal attribue à l'unanimité le marché de location de modulaires pendant la durée des travaux à l'école Henri Matisse à la société MODULOBASE pour un coût de 86 545.20 € TTC.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE HENRI MATISSE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX



Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation et rappelle que les travaux étaient estimés par l'architecte à 1 595 430 € HT. Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 9 avril 2024, le Conseil Municipal, après délibération, décide de :

- attribuer les marchés de restructuration et d'extension de l'école Henri Matisse aux entreprises attributaires désignées ci-dessus :

LOT 1 : TERRASSEMENTS – VRD – AMENAGEMENTS DES ABORDS LEMONNIER SARL (35)	51 000.00 €
LOT 2 : DECONSTRUCTION - GROS OEUVRE CF CONSTRUCTIONS (35)	289 944.00 €
LOT 3 : CHARPENTE DANIEL CONSTRUCTIONS (35)	62 642.05 €
LOT 4 : COUVERTURE METALLIQUE GAUTIER COUVERTURE (35)	109 855.50 €
LOT 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE PAPAIL ET FILS (35)	141 682.00 €
LOT 6 : MENUISERIES INTERIEURES ARTMEN (35)	112 901.12 €
LOT 7 : PLAQUISTERIE – ISOLATION - FAUX PLAFONDS STOA (35)	140 172.14 €
LOT 8 : CARRELAGE - FAÏENCE CLAUDE LEBLOIS (50)	22 185.00 €
LOT 9 : PEINTURE – REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES SOCIETE MODERNE APPLICATION (35)	67 455.00 €
LOT 10 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES JPF INDUSTRIES (22)	81 745.80 €
LOT 11 : CHAUFFAGE - VENTILATION QUARK BATIMENTS (35)	183 188.26 €
LOT 12 : PLOMBERIE - SANITAIRES QUARK BATIMENTS (35)	48 593.67 €
LOT 13 : PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE JPF INDUSTRIES (22)	39 900.00 €
Montant total marché HT	1 351 264.54 €
TVA 20 %	270 252.91 €
Montant total TTC	1 621 517.45 €

- solliciter une subvention auprès du Département d'Ille et Vilaine dans le cadre du dispositif « Ambitions Communes ».

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2024 DUE PAR ORANGE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE pour l'année 2024, d'un montant de **2 673.38 €**.

BRIGADE VERTE – CONVENTION ET PARTENARIAT

Confrontée à de nombreuses incivilités et dégradations concernant, notamment l'environnement, la commune a souhaité mettre en place une mission de surveillance, de contrôle et de répression (si nécessaire). C'est la raison pour laquelle il est proposé de confier cette mission à l'organisme « Brigade Verte » assermentée et habilitée par l'autorité préfectorale. A cet effet, une convention avec la Brigade Verte serait conclue pour un an dans un premier temps, pour un montant forfaitaire de 3 750 €.

Au-delà des actions de pédagogie et de surveillance dans de nombreux domaines (chemins ruraux, forêts, faune, flore, braconnage, feux, pollution, pêche, chasse...) les verbalisations permettraient à la commune d'activer des suites judiciaires si elle le jugeait utile.

Le Conseil Municipal par 7 voix pour, 3 voix contre (René CORMIER, Laurent CITRÉ et Mickaël DAUMER) et 3 abstentions (Alain ESNAULT, Stéphanie BOUVIER et Lydie RONCIERE) approuve la convention avec la Brigade Verte

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE (CCBR)

Le projet de PLUI a été arrêté par délibération du conseil communautaire de la CCBR le 29 février 2024. Cette phase permet d'acter le fait que les documents constituant le PLUI sont désormais stabilisés. Ils sont à présents soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées et à l'ensemble des communes. C'est dans ce cadre que la CCBR sollicite l'avis de la commune de Bonnemain sur le projet de PLUI. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de PLUI arrêté tel que présenté.



CONCERT DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE

Le vendredi 05 avril dernier, les trois orchestres d'harmonie du SIM se sont réunis dans la salle des fêtes de Bonnemain pour une soirée musicale festive!

Plus de 40 musiciens se sont donc retrouvés sur scène au sein des orchestres d'harmonie du SIM : ceux-ci sont au nombre de trois et rassemblent les classes de vent et de percussions du SIM.

Les musiciens se sont donc produits avec un répertoire varié allant des musiques de film à la pop en passant par la musique classique : l'occasion de ravir petits et grands, présents dans la salle comble !



CHASSE AUX ŒUFS

Le dimanche 7 avril dernier a eu lieu la deuxième édition de la Chasse aux œufs organisée par l'association des parents d'élèves de l'école Henri Matisse.

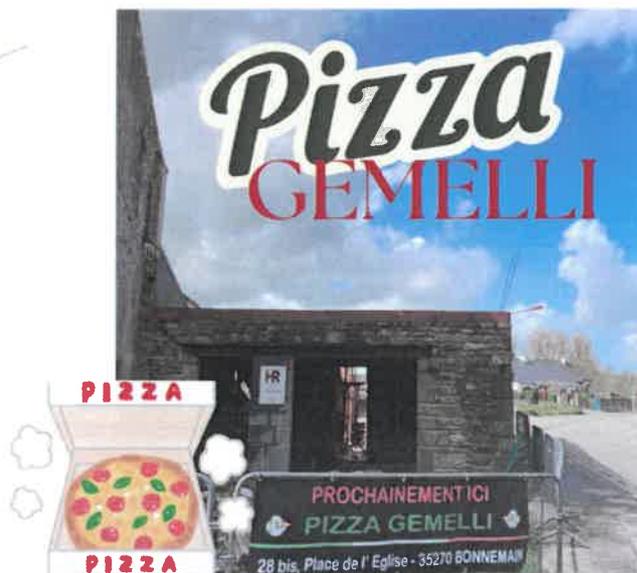
Une cinquantaine d'enfants ont répondu présents, accompagnés de leurs parents. Ils ont pu participer aux différents ateliers mis en place mais surtout s'amuser dans la paille avec la mascotte de Pâques et repartir avec leurs chocolats !

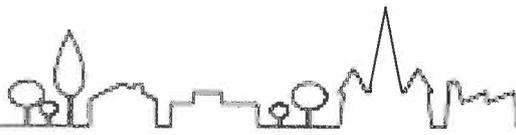


BIENTÔT UNE PIZZERIA

À BONNEMAIN!

Ce nouvel établissement avec terrasse verra le jour à la fin de l'automne pour contribuer à la vie du bourg et ce pour le plus grand bonheur des amateurs de pizzas. Marc et Yann Ruelland, Pizzaiolos de GEMELLI PIZZA et natifs de la commune sont à l'origine de ce projet qui a débuté au mois de février place de l'Église. Il était évident pour eux de faire appel à Monsieur Hervé Robert artisan maçon de Bonnemain pour entreprendre ce chantier.





RENDEZ-VOUS



MAI

08

Fête de la Victoire de 1945
Place de l'église - 11h00



19

Braderie de L'AEP Henri Matisse
Salle de la Poterie



JUIN

02

Braderie de l'APEL Saint-Joseph
Salle des fêtes



07

Fête de la musique
Place de l'église



09

Élections Européennes
Salle des fêtes



23

Kermesse de l'APEL Saint-Joseph
École Saint-Joseph



29

Fête de l'école l'AEP Henri Matisse
Salle de la Poterie



JUILLET

06

Balade Contée du Comité d'animation



24

Grillades du Club du Bon'Accueil
Salle des fêtes



pitons galo du mouéz !

"Eune rubrique pou aconètr"

Une rubrique afin de découvrir des expressions en gallo



"Mouai"

"si la plée chet de permier mouai, les vaches perdent la maitië de lous lèt"

S'il pleut le 1er mai, les vaches perdent la moitié du lait

"jun"

"i faot qe la sain-jan la trouve pihée"

le poireau doit être planté autour de la Saint-Jean



Contactez les services de votre Mairie



Le matin du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

L'après-midi le lundi et le vendredi de 14 h à 17h30



mairie@bonnemain.fr



02.99.73.46.39



www.bonnemain.fr



Panneaupocket



2, place de l'église - 35270 Bonnemain

